



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Plan de soutien aux associations de lutte contre la pauvreté

Question écrite n° 38329

Texte de la question

Mme Marie Tamarelle-Verhaeghe interroge M. le ministre des solidarités et de la santé sur le plan de soutien aux associations de lutte contre la pauvreté. Annoncé le 24 novembre 2020 dans le cadre du plan de relance, ce plan doté de 100 millions d'euros prévoyait deux appels à projets, correspondant chacun à une enveloppe de 50 millions d'euros. Le premier, s'est clôturé le 15 janvier 2021 ; le second devait se tenir entre les mois d'avril et juin 2021. Compte tenu du succès du premier appel à projets, avec plus de 2 500 dossiers déposés, pour un montant financier sollicité de plus de 500 millions d'euros, le Gouvernement a souhaité débloquer d'emblée la totalité des 100 millions d'euros prévus, annulant *de facto* le second appel à projets. Cette décision, ainsi que la modification du cahier des charges après le dépôt des projets, rendant inéligibles certaines dépenses telles que l'achat de denrées ou l'équipement internet, a été notifiée par la DGCS aux structures concernées sous forme de courriel. Plusieurs associations ont manifesté leur surprise tant sur le fond que sur la forme de ces annonces. En effet, le grand nombre de dossiers déposés témoigne des besoins immenses de ces associations et du fait que les ressources du plan ont sans doute été sous-estimées. Selon une étude de mars 2021, 2,1 millions de personnes ont bénéficié de l'aide alimentaire en ce début d'année 2021, dont la moitié d'entre elles sont bénéficiaires depuis moins d'un an. Dans ce contexte, la décision unilatérale de modifier le cadre du plan de soutien aux associations de lutte contre la pauvreté, qui devait initialement être mis en œuvre sur deux ans, fait craindre un manque de visibilité sur les mois à venir. Elle souhaiterait donc savoir si un renforcement de ce plan était envisagé, pour donner aux associations les moyens de lutter contre la pauvreté et de venir en aide aux plus démunis.

Données clés

Auteur : [Mme Marie Tamarelle-Verhaeghe](#)

Circonscription : Eure (3^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38329

Rubrique : Pauvreté

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [20 avril 2021](#), page 3427

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)